



FORMATION CONTINUE *IFSI IFAS CHARTRES* **THEME : « AIDE A LA PRISE DES MEDICAMENTS »**

PUBLIC CONCERNE :

Les aides-soignants, auxiliaires de puériculture, aides médico-psychologiques travaillant en secteur hospitalier, EHPAD ou ambulatoire sous contrôle et responsabilité d'une infirmière.

La session est organisée et adaptée en fonction des pratiques des professionnels interrogées préalablement par questionnaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation permettra :

- D'actualiser les connaissances des diplômés après l'arrêté du 22 octobre 2005, concernant les règles de sécurité liés au médicament (DEAS).
- D'harmoniser et ajuster les connaissances des aides-soignants diplômés avant l'arrêté du 22 octobre 2005 (DPAS, CAFAS).
- Définir ce qu'est un médicament et les sources de référence (Hoptimal®, Vidal®, Dorosz®)
- Repérer les différentes formes pharmaceutiques
- D'identifier les données pertinentes pour réaliser une aide à la prise médicamenteuse, et mettre en œuvre les surveillances et soins adaptés.
- Respecter les bonnes pratiques d'aide à la prise de médicaments sous forme non injectable.
- Participer à l'éducation de la personne soignée en collaboration avec l'IDE, quant à la prise de médicaments non injectables et dans le cadre d'aide à l'autonomie.

PROGRAMME :

1. Le cadre réglementaire relatif à la prise de médicaments : actes autorisés, contrôle infirmier.
2. Notions de pharmacologie et recherche de données pharmaceutiques.
3. La sécurité du patient dans la prise de médicaments.
4. Pratique d'aide à la prise de médicaments oraux.
5. Pratique de l'administration d'un aérosol non médicamenteux
6. Pratique des soins de bouche non médicamenteux.

SUPPORTS :

Un questionnaire d'évaluation des pratiques avant formation.

Des apports théoriques.

Fiche de monographie pharmaceutique.

Ateliers de Travaux dirigés.

Un questionnaire d'évaluation des pratiques après formation.

PLANNING 2 sessions identiques au choix :

Renseignements relatifs aux dates de formation par téléphone ou mail.

Sessions de 3h

5 candidats minimum, 10 candidats maximum, par session.

COÛT de la formation :

95 euros par personne

Pour toute inscription, s'adresser au secrétariat de l'IFSI IFAS par téléphone au 02 37 30 30 86 ou secifsi@ch-chartres.fr